

L'ACCUEIL DE JOUR

L'Accueil de jour est situé dans des locaux spécifiques de la FONDATION ROGUET.

Ce service permet d'accueillir à la journée, des personnes atteintes de troubles des fonctions supérieures et/ou désocialisées, afin de leur permettre de participer au maintien à domicile.

L'Accueil de jour a pour but d'accueillir les personnes dans un lieu sécurisant et adapté afin d'apporter une socialisation et une stimulation pour prévenir ou retarder la perte d'autonomie.

Il permet aux aidants de s'accorder un temps de liberté personnelle.

Ce service accueille environ 10 personnes chaque jour.

L'Accueil de jour n'est pas un service médicalisé.

Les personnes accueillies doivent donc bénéficier d'un suivi médical par un médecin traitant.

En l'absence de ce suivi, la FONDATION ROGUET peut proposer le recours à la consultation de l'établissement.

✓ Qui peut bénéficier de l'accompagnement de l'Accueil de Jour ?

Les personnes âgées de plus de 70 ans présentant des troubles des fonctions supérieures ou nécessitant une stimulation neurosensorielle afin de prévenir la perte d'autonomie.

✓ Quelles sont les conditions d'accueil et les limites à l'accompagnement ?

L'Accueil doit être programmé pour une journée par semaine au minimum.

Les limites aux conditions d'accueil :

Liées au handicap : La personne doit être capable d'assurer ses transferts seule ou avec une aide très partielle.

L'alimentation doit être autonome.

Liées aux soins médicaux : L'accueil de jour n'est pas médicalisé.

Sauf urgence, aucune consultation médicale ne sera effectuée.

Troubles du comportement :

Les comportements perturbateurs pouvant compromettre le déroulement satisfaisant des activités du groupe.

✓ Quels sont les horaires ?

- Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h00
- Fermé les jours fériés

✓ Comment formuler une demande d'accueil ?

La demande d'accueil doit être effectuée auprès du service des admissions au :

01 41 40 46 22

Si la demande est acceptée, un entretien de pré admission est effectué par un médecin en présence de l'aidant habituel pour échanger sur le fonctionnement et préparer un projet de prise en charge.

Les éléments médicaux seront demandés durant cet entretien.

✓ Transport

Si vous ne pouvez pas assurer votre transport, il est aussi possible de recourir au convoi assuré par un prestataire extérieur à partir de la porte du domicile jusqu'à l'Accueil de jour de la FONDATION ROGUET.

✓ Conditions financières

Tarif journalier à partir du 1^{er} juin 2013 pris en charge par l'aide sociale

28,39 €

Tarif dépendance à partir du 1^{er} juin 2013

GIR 1-2 : 29,18 € pris en charge par l'APA

GIR 3-4 : 18,55 € pris en charge par l'APA

GIR 5-6 : 7,86 €

Tarif transport à votre charge

2€ pour les CLICHOIS

4€ pour les habitants des communes avoisinantes

Charte de la personne hospitalisée Principes généraux

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient
5. Un consentement spécifique est prévu pour certains actes
6. Une recherche biomédicale ne peut être réalisée sans que la personne ait donné son consentement après avoir été spécifiquement informée sur les bénéfices attendus, les contraintes et les risques prévisibles
7. La personne hospitalisée peut, à tout moment, quitter l'établissement
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant
11. La personne hospitalisée exprime ses observations sur les soins et sur l'accueil

✓ Renseignements pratiques

Comment se rendre à La Fondation ROGUET ?

Par le bus :

- Ligne 341, station Fondation ROGUET, à l'entrée de l'établissement
- Ligne 138, station Villeneuve, à proximité de l'établissement
- Lignes 74, 174 et 173, station Général Leclerc, à 200 mètres de l'établissement
- Dans la ville, transport urbain de Clichy Le TUC Est vous dépose à l'entrée de l'établissement

Par le métro :

- Ligne 13, station Mairie de Clichy
Suivre la rue Villeneuve jusqu'au croisement avec la rue Georges Boisseau puis tourner à gauche dans cette rue. Environ 10 minutes de marche.

Par le RER :

- Ligne C, station Saint-Ouen
Suivre le boulevard Victor Hugo en direction de Paris, puis tourner à droite pour suivre la rue Georges Boisseau. Environ 10 minutes de marche.

✓ Numéros utiles :

- Le service des admissions : 01-41-40-46-22
- Le secrétariat médical : 01-41-40-46-96
- Fax médical : 01-41-40-47-47
- La direction clientèle : 01-41-40-46-03

FONDATION ROGUET

Etablissement public
d'accueil de personnes âgées



Soins de Suite et de Réadaptation
Hopital de Jour de réadaptation
Consultation mémoire
Unité Cognitivo-comportementale

Unité de Soins de Longue Durée

Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes
Accueil de jour

L'Accueil de Jour

58 rue Georges BOISSEAU
92110 Clichy
Tel : 01 41 40 46 00
Fax : 01 41 40 47 47
www.fondation-roguet.fr